

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST Tel : 01.34.94.67.71 - Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N°: 257 800 193 000 27

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2016

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2016 À 19h00

Date de convocation : 9 février 2016

Nombre de délégués en exercice : 49

Membres présents : 33 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre total de votes : 36

L'an deux mille seize, le seize février à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Foyer Rural – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	Х	
AUTEUIL-LE-ROI	Samuel BLONDEAU		X
AUTOUILLET	Étienne BANCAL		Х
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	Х	
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	Pierre BEHERAY	Х	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	Х	
BEYNES	Gilles HOCQUET		Х
BOISSY-SANS-AVOIR	Patricia FOUCHER	Х	
C.A.S.Q.Y.	Bertrand HOUILLON		Х
(Magny-les-Hameaux - Élancourt)	Thierry ESSLING		X
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Caroline LOUART	Х	
GAMBAIS	Marie-Thérèse BOBBIO		Х
GAMBAISEUIL	Roland BOSCHER		Х
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	Х	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN		Х
GROSROUVRE	Anne COMBE	Χ	
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Michel ROULAND	Х	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Catherine LAPLAGNE	X	

			V.
LE PERRAY-EN-YVELINES	Charles VIETTE	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Jean-Jacques BILLOUÉ	Χ	
LES ESSARTS-LE-ROI	Philippe GAULTIER	Χ	
LES MESNULS	Gérald BOHY		Х
LÉVIS-ST-NOM	Thierry RAUX		Х
MARCQ	Bernard LEGRAND	Х	
MAREIL-LE-GUYON	Émilie COURTAIS		Х
MAREIL-SUR-MAULDRE	Max MANNÉ	Х	
MAULETTE	Éric TONDU		Х
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	Х	
MILLEMONT	Simone CARTIER	Х	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	Х	
MONTAINVILLE	Jean-Luc BOT		Х
MONTFORT-L'AMAURY	Christine BOULANGER	Х	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	Х	
ORGERUS	Dominique ARTEL	Х	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	Х	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	Х	
SAINT-FORGET	Jean-Luc JANNIN	Х	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	Х	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Olivier HÄNEL	Х	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Jean-Claude LAUVRAY-JONOT	Х	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON		Х
SAULX-MARCHAIS	Jacques CHAUMETTE	Х	
TACOIGNIÈRES	Jean-Jacques MANSAT		Х
THOIRY	Christine ZENOUDA	Х	
VICQ	Damien HERMAN		Х
VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES	Jacky BARBÉ	Х	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Frédéric GUINEPAIN	Χ	

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Gérard BUISSON représentant la commune de SAINT-RÉMY-L'HONORÉ a donné pouvoir à Monsieur Christian LORINQUER de la commune de GARANCIÈRES.

- Monsieur Gilles HOCQUET représentant la commune de BEYNES a donné pouvoir à Madame Denise PLANCHON de la commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX.
- Monsieur Bertrand HOUILLON représentant la commune de MAGNY-LES-HAMEAUX a donné pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER de la commune de BEHOUST.

Monsieur Dominique ARTEL, représentant la Commune d'ORGERUS est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ SYNDICAL

La formule de procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi. On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu ou procès-verbal ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des délégués peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ :

1 – Le compte rendu de la séance du 8 décembre 2015

2 – 2 – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président présente le document sur les orientations budgétaires 2016, afin que le débat puisse avoir lieu.

Rapport sur les orientations budgétaires 2016

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales un débat sur les orientations du budget doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif, et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2016, Monsieur le Président présente les points essentiels.

A - Programme pluriannuel d'investissement

Dans le cadre de son programme d'amélioration de la qualité de l'eau, le Comité Syndical s'est engagé dans la réalisation des études préalables et travaux d'investissement sur les sites des Bîmes et de Rosay visant à diminuer le taux de calcaire de l'eau mise en distribution pour un montant total de 5 305 700 € HT soit 6 366 840 € TTC.

Considérant l'importance du niveau d'investissement de ce programme, il a été décidé d'ouvrir l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau cidessous.

Libellé	Montant de l'AP	CP en 2015	CP en 2016	CP en 2017
Amélioration de la qualité de l'eau	6 366 840 €	4 671 378 €	1 000 000 €	695 462 €

B - Orientations budgétaires 2016

1 - Analyse financière permettant de déterminer le financement dégagé de la section d'exploitation

Dépenses prévisionnelles				
Dépenses courantes	117 350,00			
Charges de personnel	116 520,00			
Charges diverses	61 800,00			
Intérêts des emprunts	55 508,77			
Dépenses imprévues	8 800,29			
Provisions pour risque	500 000,00			
Opérations d'ordres	706 888,42			
Total	1 566 867,48			

Recettes prévisionnelles			
Vente d'eau	2 665 000,00		
Subventions	-		
Autres produits	140 370,00		
Produits exceptionnels	100,00		
Opérations d'ordres	271 057,08		
Total	3 076 527,08		

Virement à la section d'investissement (recettes - dépenses)

1 509 659,60

2 - Analyse prospective permettant de déterminer la capacité à investir sur l'exercice 2016

	Dépenses	Recettes	Résultats
Reprise des Restes à réaliser constatés au 31/12/2015	5 211 209,00	980 537,00	- 4 230 672,00
Dépenses financières (emprunt + dépenses imprévues) Recettes financières (dotations + transfert de TVA)	168 044,13	2 651 237,94	2 483 193,81
Immobilisations incorporelles	2 500,00	-	- 2 500,00
Immobilisations corporelles (achats terrains - Informatique)	320 000,00	4 000,00	- 316 000,00
Opérations d'ordres (TVA)	1 450 074,00	1 450 074,00	-
Opérations d'ordres (amortissements)	271 057,08	706 888,42	435 831,34
Financement dégagé de la section d'exploitation	=	1 509 659,60	1 509 659,60
Excédent d'investissement reporté (résultat du CA 2015)		2 937 706,25	2 937 706,25
	7 422 884,21	10 240 103,21	2 817 219,00



Financement dégagé pour permettre l'investissement sur l'exercice 2016

3 - Propositions d'investissement pour l'année 2016

Opérations n°	Intitulés des opérations	TTC
95001	Opération non affectée	717 219,00
95050	Programme d'amélioration de la qualité de l'eau	1 000 000,00
95053 Programme de travaux 2016		1 100 000,00
TOTAL		2 817 219,00

C - État récapitulatif de la dette au 1er janvier 2016

Année	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2016	Échéance à payer au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Dont Capital
2016	2 406 000,00	1 454 135,52	216 794,82	58 751,13	158 043,69
2017	2 406 000,00	1 296 091,83	216 794,82	52 272,63	164 522,19
2018	2 406 000,00	1 131 569,64	216 794,82	45 524,38	171 270,44
2019	2 406 000,00	960 299,20	216 794,77	38 495,04	178 299,73
2020	2 390 000,00	781 999,47	215 728,15	31 172,83	184 555,32
2021	2 390 000,00	597 444,15	215 728,15	23 545,43	192 182,72
2022	2 390 000,00	405 261,43	215 728,15	15 600,03	200 128,21
2023	850 000,00	205 133,22	73 317,00	7 323,26	65 993,74
2024	850 000,00	139 139,48	73 317,00	4 967,28	68 349,72
2025	850 000,00	70 789,76	73 317,00	2 527,24	70 789,76
	TOTAL		1 734 314,77	280 179,25	1 454 135,52

D - Dépenses de personnel

L'agent titulaire sur le grade d'adjoint administratif de deuxième classe passera de l'échelon 7 à l'échelon 8 au mois de février 2016.

L'agent titulaire sur le grade d'adjoint administratif principal première classe changera de grade et passera rédacteur en juillet 2016, ce qui change le tableau des effectif avec la création d'un poste de catégorie B.

À compter du 1er juillet 2016 le tableau des effectifs sera alors le suivant :

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Pourvu	Vacant	Dont TC
Adjoint administratif 2ème classe	С	1	1	0	1
Rédacteur	В	1	1	0	1

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu à l'assemblée sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Comité Syndical:

- Prend acte du rapport relatif aux orientations budgétaires présenté par le Président.
- Confirme que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2016 s'est tenu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

3 - Programme de travaux 2016

Le programme de travaux 2016 est examiné.

Monsieur le Président présente la liste des travaux envisagés dans le cadre du programme 2016.

Commune - adresse	€HT	€ TTC
Béhoust – rue de la Masse	341 000	409 200
Galluis - La-Queue-lez-Yvelines - Route du Petit Clos / Avenue des Platanes	133 000	159 600
Le-Perray-en-Yvelines – Rond-point de l'Artoire, route de Mantes et route de Paris	55 000	66 000
Le-Tremblay-sur-Mauldre – Chemin rural n°10	266 667	320 000
Les Mesnuls – route de Saint Rémy l'Honoré	51 000	61 200
Marcq - Conduite intercommunale les Bîmes / Saint Santin	70 000	84 000
Total:	916 667	1 100 000

Le Comité Syndical décide :

- La réalisation des travaux proposés pour un montant de 916 667 € hors taxe soit 1 100 000 € TTC.
- De donner tous pouvoirs au Président pour :
 - inscrire le programme de travaux au titre de l'exercice 2016 et prévoir les dépenses au Budget Primitif 2016,
 - signer les marchés de travaux avec le groupement SOGEA lle de France Hydraulique SAUR,
 - assurer la maîtrise et l'entretien des ouvrages,
 - et en général accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

4 – Liste des marchés notifiés du 1er janvier au 31 décembre 2015

Approbation de la liste des marchés notifiés durant l'année 2015, à savoir :

Intitulé du marché	Entreprises titulaire du marché	Montant du marché € Hors Taxes	Montant du marché € Toutes Taxes Comprises
Programme de travaux 2015 Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable sur les communes de : Gambais – avenue de Neuville, Le-Mesnil-Saint-Denis – avenue Habert de Montmort, Montfort-l'Amaury – route de Château Gaillard, Mareil-sur-Mauldre – chemine des Roches et Tacoignières – rue des Vignes	SOGEA ILE-DE- FRANCE HYDRAULIQUE / SAUR	794 363,00	953 235,60
Démolition des ouvrages et comblement du forage de Galluis Lot 1 : démolition des ouvrages	PICHETA	22 500,00	27 000,00
Démolition des ouvrages et comblement du forage de Galluis Lot 2 : comblement du forage	SADE	51 520,00	61 824,00

Intitulé du marché	Entreprises titulaire du marché	Montant du marché € Hors Taxes	Montant du marché € Toutes Taxes Comprises
Contrôle technique et Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre des travaux pour le traitement de décarbonatation des eaux mises en distribution par le SIRYAE	Lot 1 CT : SOCOTEC Lot 2 CSPS : Bureau Véritas	15 600,00 9 056,88	18 720,00 10 868,26
Travaux de traitement de décarbonatation des eaux des usines de production d'eau potable des Bîmes et de Rosay	Groupement d'entreprises STEREAU SAS - Fayolle et Fils	4 291 685,00	5 150 022,00
Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la mise en œuvre de filières de décarbonatation des eaux mises en distribution par le SIRYAE	NALDÉO	Nouveau montant du Marché : 192 887,00	Nouveau montant du Marché : 231 464,40

5 - Amortissement des immobilisations au 1er janvier 2016

Amortissement des immobilisations à compter du 1er Janvier 2016 comme suit :

N° Bien	Intitulé	Montant	Cadence	Annuités	Dernière annuité	Compte définitif
CL1/15	Logiciel de comptabilité Milord	2 127,60 €	1 an	2 127,60 €	2016	2051
RE01/93	Étude de l'acquifère au Perray en Yvelines	16 362,81 €	40 ans	409,00 €	2055	217531
RE305	Programme de travaux 2010	563 336,38 €	40 ans	14 083,00 €	2055	21531
RE321	Sécurisation des 4 Piliers	4 046,00 €	15 ans	269,73 €	2030	21531
RE33	Étanchéité des réservoirs	828 091,48 €	40 ans	20 695,00 €	2055	21531

6 - Actualisation du régime indemnitaire des agents du SIRYAE

Considérant qu'il convient d'adapter le régime indemnitaire existant aux agents du SIRYAE.

Le Comité Syndical:

1°) CONFIRME, pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C),

- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) aux agents titulaires, stagiaires ou non titulaires en appliquant au montant de référence, un coefficient multiplicateur de 0,8 à 3 ; le versement est mensuel ;
- l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents titulaires, stagiaires ou non titulaires en appliquant au montant de référence, un coefficient multiplicateur de 0 à 8 ; le versement est mensuel ;
- le droit à la rémunération des heures supplémentaires (IHTS) effectives.

2°) INSTITUE, pour le cadre d'emplois des rédacteurs (catégorie B) :

• l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) aux agents titulaires, stagiaires ou non titulaires en appliquant au montant de référence, un coefficient multiplicateur de 0.8 à 3. Le versement est mensuel ;

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) aux agents titulaires, stagiaires ou non titulaires en appliquant au montant de référence, un coefficient multiplicateur de 0 à 8. Le versement est mensuel;
- le droit à la rémunération des heures supplémentaires (IHTS) effectives.

3°) INSTITUE, pour le cadre d'emplois des attachés (catégorie A),

- la prime de fonctions et de résultats (PFR) qui se compose de deux parts cumulables entre elles :
 - → Une part tenant compte des fonctions, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées, et dont le montant individuel est calculé en multipliant le montant annuel de référence par un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 6. Cette part sera versée mensuellement.
 - → Une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir et dont le montant individuel est calculé en multipliant le montant annuel de référence par un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 6. Cette part sera versée mensuellement. Toutefois, tout ou partie de la part liée aux résultats pourra être attribuée au titre d'une année sous la forme d'un versement exceptionnel, pouvant intervenir une à deux fois par an et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

PRÉCISE que la prime de fonctions et de résultats pourra être octroyée aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires du cadre d'emploi de référence :

PRÉCISE que la prime de fonctions et de résultats peut être attribuée à l'agent occupant l'emploi fonctionnel de directeur général des services.

- **4°) DIT** que, pour l'ensemble des agents, les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire seront conformes au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :
- En cas de congés annuels, congés pour maternité, paternité ou adoption, congés pour accident de service ou maladie professionnelle, et congé de maladie ordinaire : le régime indemnitaire sera maintenu dans les mêmes proportions que le traitement.
- En cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement du régime indemnitaire est suspendu.
- 5°) DIT que le Président est chargé de déterminer le taux individuel applicable à chaque agent en fonction de la valeur professionnelle des agents, de l'importance des sujétions spéciales, et du supplément de travail fourni.
- **6°) DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2016 et que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2016 et suivants.

7 - Création du poste de rédacteur à temps complet - Modification du tableau des effectifs

Considérant l'éligibilité de Mademoiselle Sandrine VARGAS-PEREZ au grade de Rédacteur au titre de l'avancement de grade,

Le Comité Syndical décide :

- la création d'un poste de Rédacteur,
- la modification du tableau des effectifs en conséquence :

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Pourvu	Vacant	Dont TC
Adjoint administratif 2ème classe	С	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	С	1	1	0	1
Rédacteur	В	0	0	1	1

8 - Mise à disposition du SIRYAE de l'actif du budget eau potable du Mesnil-Saint-Denis

Considérant la nécessité d'approuver la mise à disposition au SIRYAE de l'actif du budget eau potable de la Commune du Mesnil-Saint-Denis,

Le Comité Syndical:

- Approuve la mise à disposition au SIRYAE de l'actif du budget eau potable réparti comme suit :

	A	CTIF			
217531 (réseaux d'adduction d'eau)	valeur d'origine		Valeur nette comptable		
	1 805 160,68 €	896 565,40 €	908 595,28 €		
PASSIF					
1313 (subventions d'équipement	Valeur d'origine	Amortissements constatés (13913)	Valeur nette comptable		
- Département)	141 419,11 €	94 481,82 €	46 937,29 €		
1318 (Autres subventions	Valeur d'origine	Amortissements constatés (13918)	Valeur nette comptable		
d'équipement)	57 625,73 €	22 377,93 €	35 247,80 €		

9 – Informations du Président (Décisions)

Décision n°2015-36 relative à la signature d'un acte sous seing privé pour l'acquisition du forage des Aulnayes et ses installations appartenant à la commune d'Aulnay sur Mauldre pour la somme de 150 000 euros.

Décision n°2016-37 relative au contrat de prévoyance collectivités territoriales n°2 307903 4583 01 R77 avec la société AXA, pour une durée de 4 ans dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à 6,78% de la masse salariale.

10 - Compte-rendu des travaux en cours

PROGRAMME 2011		
Galluis – Forage	Lot 1 : Démolition du forage terminé Lot 2 : Comblement du forage – SADE travaux programmés printemps 2016	

PROGRAMME 2013		
DUP - Mareil-sur-Mauldre Usine des Bîmes	Travaux de serrurerie : piquetage chez les particuliers en cours	

PROGRAMME 2015				
Tacoignières - rue des Vignes SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - terminés				
Le-Mesnil-Saint-Denis avenue Habert de Montmort	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés			
Montfort-l'Amaury - route de château Gaillard	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés			

PROGRAMME 2015 (suite)			
Gambais - avenue de Neuville	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés		
Mareil-sur-Mauldre - chemin des Roches	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux en cours		

11 - Questions diverses

Certaines personnes confirment avoir reçu des demandes d'assurance responsabilité « fuite » et souhaitent que les administrés soient à nouveau informés de l'inutilité d'une telle souscription d'assurance dans la mesure où le SIRYAE limite la responsabilité financière des consommateurs. Un rappel de cette information figurera dans la prochaine lettre d'information du Syndicat.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.



Il est précisé que chacune des délibérations peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.